

Conseil municipal du 4 février 2009

Procès-verbal

L'an deux mille neuf le 4 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / Mme CARRASCO / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. HAUDECOEUR / Mme BARRET / M. ROTH / Mme SALVADOR / M. OZON / Mme DEKKER / M. MILON / Mme PARASCHIV / M. FILIPPI / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / M. HUBERT / Mme GERTHOFFERT / Mme GUINION

Etaient absents excusés : Mme ERNOULT (pouvoir à Mme PELFORT) / M. MAZET (pouvoir à M. ROTH) / Mme ARRU (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / M. GARIGLIETTI (pouvoir à M. BESSET) / M. ARISI (pouvoir à M. BLANCHARD).

Secrétaire de séance : M. ROTH

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Procurations : 5

1) Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur EUVERTE tient à préciser que dans le Débat d'Orientations Budgétaires il a rappelé que les dépenses de fonctionnement étaient 1,5 fois plus élevées que celles des communes de même taille, tandis que les investissements étaient 2 fois moins élevés.

Il précise notamment que s'il a parlé d'une situation saine financièrement, ce n'est seulement qu'en matière d'endettement.

Adopté à l'unanimité

2) Finances

a. Budget primitif 2009 : approbation

Monsieur BESSET rappelle que les orientations budgétaires 2009 dépendent des orientations du mandat. Elles sont structurées en quatre points :

1. Construire un cadre de vie mieux entretenu, plus sécurisé, mais aussi embelli (ex : coulée verte qui va relier les 3 points essentiels du cœur de ville)
2. Développer des services à la population plus attractifs et plus rayonnants (création d'un musée)
3. Créer de meilleures conditions de vie pour une communauté toujours plus solidaire et responsable (transfert de l'épicerie solidaire à l'espace solidarité...)
4. S'appuyer sur une organisation efficace et soucieuse des deniers publics (nouveaux choix d'informatisation).

Madame TAQUET déplore le retard de l'envoi des documents préparatoires du Conseil Municipal. Elle rappelle notamment le fait que la Commission Finances s'est très peu réunie, la dernière réunion ayant eu lieu deux jours avant le Conseil Municipal.

Monsieur BESSET précise que le délai minimum légal de l'envoi des documents du Conseil Municipal a été respecté. Monsieur EUVERTE informe qu'il améliorera la fréquence des réunions de la Commission Finances.

Monsieur BLANCHARD désapprouve le fait que la Commission Finances se soit réunie alors que les documents budgétaires avaient déjà été élaborés. Il rappelle que la Commission des finances a pour objet de participer à la discussion budgétaire et à l'élaboration du budget.

Monsieur EUVERTE présente le tableau résumant les grandes masses financières du budget. Il note que par rapport à celui de 2008, le budget 2009 comporte quelques variations : une baisse sensible des dépenses de fonctionnement par rapport au budget primitif 2008 (résultat de renégociations de contrats, non remplacements de personnel...)

Il précise la composition du budget de fonctionnement comme suit :

- 1) Le chapitre 011 (charges générales) qui regroupe les achats de fournitures, de fluides et les prestations confiées à des entreprises extérieures s'élève à plus de 1 566 418€, soit 28% des dépenses de fonctionnement.
- 2) Le chapitre 012 qui correspond quant à lui aux charges liées au personnel (rémunération, assurance, médecine du travail ...) s'élève à plus de 2 955 900€, soit environ 52% des dépenses de fonctionnement.
- 3) Le compte 65 qui comprend les indemnités des élus, les participations versées aux EPCI ainsi que les subventions versées au CCAS et aux associations, s'élève à plus de 800 000€ soit près de 14% des dépenses de fonctionnement.
- 4) Le reste des dépenses est composé du remboursement des intérêts de la dette, des amortissements et de la participation de la commune au plafonnement de la taxe professionnelle, il représente 6% des dépenses de fonctionnement.

Il apparaît que les dépenses de fonctionnement sont composées pour l'essentiel des charges générales et des charges de personnel.

Ce sont par conséquent ces postes de dépenses que la municipalité souhaite maîtriser, afin de pouvoir améliorer sa capacité d'autofinancement et développer de ce fait les investissements qui à ce jour sont deux fois moins importants que la moyenne nationale des communes de même strate.

Ainsi, dans le cadre du budget primitif 2009 tel qu'il vous est proposé, les dépenses de fonctionnement, une fois soustraits l'autofinancement et la participation de la commune au plafonnement de la taxe professionnelle, s'établit à 5 606 211€ soit 3,67% de moins que les crédits inscrits au budget primitif 2008 et seulement 1, 2% de plus que le réalisé 2008. Par conséquent, le prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour 2009 est en baisse par rapport à celui de 2008 et stabilisé par rapport au réalisé.

De plus, il convient de souligner que l'ensemble des dépenses de fonctionnement correspondant aux charges générales, aux charges de personnel et au compte 65 (indemnités des élus, participation aux EPCI et subventions) ne progresse que de 0,8% par rapport au réalisé 2008.

Cette stabilisation est le résultat de la renégociation de plusieurs contrats (entretien des installations de chauffage, restauration scolaire, maintenance informatique, assurance du personnel ...), mais également de la réflexion engagée sur l'organisation des services et sur l'équilibre entre l'externalisation et la réalisation en régie de certains travaux. Ainsi, le compte 60 qui comprend l'achat de fournitures, des fluides ... enregistre une baisse de 13% par rapport au réalisé 2008 en raison de l'intégration dans le cadre du nouveau contrat de chauffage de la fourniture de gaz. Parallèlement, des crédits supplémentaires ont été inscrits sur l'article 611. De plus, cette baisse du compte 60 résulte des efforts de gestion demandés à l'ensemble des services. Ceux-ci devront être poursuivis et intensifiés en 2009.

La progression de 13% du compte 61 (contrats et prestations confiées à des entreprises extérieures) résulte à la fois de la modification de certains contrats mais également d'un programme de travaux de rattrapage en voirie. En outre, la réalisation en régie de travaux d'entretien des bâtiments sera privilégiée, et, de ce fait, le recours aux entreprises extérieures réduit.

Notons également que les charges de personnel ont été stabilisées par rapport au réalisé 2008 et ce malgré l'intégration du personnel de cantine. Cette stabilisation résulte du non remplacement systématique suite à plusieurs départs en retraite et de la sortie des effectifs d'agents jusqu'alors en longue maladie.

Les crédits alloués au remboursement des intérêts de la dette progressent de 27% en raison de l'intégration de l'emprunt de 600 000€ consolidé fin 2008.

Notons enfin l'intégration en dépense, pour l'exercice 2009, de la participation de la commune au plafonnement de la taxe professionnelle. Jusqu'alors cette dernière était déduite des recettes fiscales et n'apparaissait donc pas comme une dépense mais comme une moindre recette. Les 81 000€ correspondants, inscrits cette année en dépense de fonctionnement, augmentent par conséquent d'autant cette section.

L'ensemble des efforts ainsi réalisés permet de porter l'autofinancement de 981 000€ à 1 132 000€, conformément au débat d'orientations budgétaires.

De ce fait, les dépenses d'investissement ont pu être revalorisées par rapport au réalisé 2008 et le recours à l'emprunt limité à 481 000€. Le budget prévisionnel 2009 reprend ainsi en investissement les objectifs et priorités définies lors du débat d'orientations budgétaires.

Concernant les recettes de fonctionnement, notons que leur baisse par rapport au réalisé 2008 s'explique par le fait que bon nombre de dotations dont le montant n'a pas été notifié avant le vote du budget primitif sont inscrites au budget supplémentaire.

Notons que comme s'y était engagée la municipalité, les taux d'imposition n'ont pas été revalorisés afin de ne pas aggraver la pression fiscale déjà exercée sur les contribuables.

Monsieur EUVERTE souligne que le budget 2009 est relativement prudent et espère que les mesures d'économie de dépenses seront plus opérationnelles.

Monsieur BESSET, suite à l'explication donnée par Monsieur EUVERTE, laisse la parole aux élus.

Monsieur BLANCHARD intervient au nom du groupe d'opposition. Il rappelle que c'est le premier budget que la nouvelle équipe municipale est amenée à soumettre au vote du Conseil Municipal. Il précise que c'est un budget qui va permettre aux Lupoviciens de voir les choix proposés par la nouvelle équipe.

Concernant les propositions de baisse des dépenses d'investissement (environ 20 000 € par rapport à 2008), Monsieur BLANCHARD rappelle que la majorité des dépenses d'investissement de 2008 ont été réalisées sous la direction de Monsieur BESSET. Il exprime notamment le fait que le budget 2009 n'est pas plus ambitieux en matière d'investissements et qu'il ne comporte pas de projets générateurs d'activités et d'emplois attendus par les habitants (ex : l'aménagement des berges de l'Oise, ou du quartier de Boissy...).

Monsieur BLANCHARD ajoute en outre qu'il n'y a qu'une seule dépense d'investissement hors centre-ville : celle de 50 000 € pour l'aménagement, tant attendu, du Petit Thérain. Il souligne également le fait qu'aucune mesure nouvelle n'a été prévue pour la reconquête de la zone privée dans la ville. Il évoque le projet de la Place de la République en soulignant que le budget accordé à son aménagement est limité.

En matière de logements, le groupe d'opposition se félicite que la nouvelle équipe ait poursuivi les réalisations qui avaient été annoncées ou engagées par le précédent mandat. Il est néanmoins dans l'attente des propositions de la nouvelle équipe municipale et veillera à ce que ces propositions soient accessibles aux familles de salariés et aux enfants des familles lupoviciennes.

Monsieur BLANCHARD apprécie les dépenses, déjà lancées par la précédente équipe municipale, pour la réfection des vestiaires du stade Pascal Grousset. Il s'interroge néanmoins sur le crédit ouvert de 5000 euros pour une étude sur l'utilisation des stades. Monsieur BLANCHARD retient par ailleurs le crédit ouvert pour l'aménagement du club house tout en regrettant que la demande d'installation de sanitaires n'ait pas été prise en compte.

Concernant les 60 000 € alloués à la création du musée, Monsieur BLANCHARD estime qu'il serait plus opportun de créer un espace raisonnable de culture, d'histoire et de mémoire tourné vers la jeunesse et l'avenir. Selon lui, le budget 2009 ne traduit aucune politique nouvelle pour la jeunesse et pour l'éducation.

Monsieur BLANCHARD précise par ailleurs que les contrats et services extérieurs augmentent de 50 000 €, les prestations de services de 12 000 €, ce qui traduit un recours plus important aux services privés ; tandis que les services à la population sont en baisse de 15 %, dont 23% pour les animations et commémorations. Il note également une hausse des charges de frais de personnel (17% concernant les emplois contractuels).

De même, il souligne le fait que la vie associative voit ses subventions reculer d'environ 6% et ajoute que 14 associations aidées auparavant ont vu leur subvention supprimée. Il précise que les subventions accordées aux clubs sportifs ont augmenté de 1%, celles pour les associations d'action sociale et éducative de 2%, tandis que les subventions accordées aux associations culturelles ont baissé de 2,5%. A ce titre, Monsieur BLANCHARD tient à dire qu'il désapprouve le maintien au même niveau de la subvention accordée au centre d'action sociale alors que les difficultés sociales vont s'accroître pour la population.

Monsieur BLANCHARD évoque l'idée de « proximité » repris dans les orientations évoquées précédemment par Monsieur BESSET et explique que cette proximité devrait se traduire par un renforcement des services à la population, un développement du service public local, un appui à la vie associative et culturelle qui crée du lien, un effort significatif pour la solidarité avec celles et ceux qui sont frappés par la crise. Il souligne que les dépenses de fonctionnement engagées par la nouvelle Municipalité proposent moins d'actions envers la population.

Monsieur BLANCHARD souligne également le silence de la Municipalité sur des sujets importants comme le démantèlement des services publics, l'école, l'hôpital ou encore la Poste, ainsi que sur la réforme des institutions en préparation et la volonté de réduire à nouveau les compétences communales et les moyens de celles-ci.

Monsieur BLANCHARD conclut en disant que le groupe d'opposition municipale ne votera pas le budget proposé et qu'il continuera d'agir, au sein de la Municipalité, pour des valeurs de gauche et de progrès.

Suite à l'intervention de Monsieur BLANCHARD, Monsieur BESSET fait part de plusieurs commentaires :

Il précise qu'il y a eu beaucoup de retard dans les réalisations du mandat précédent, ce qui a amené la population à choisir une nouvelle équipe. Celle-ci a bel et bien construit un nouveau projet de ville qui se traduit par de nouvelles réalisations.

Concernant le contexte du budget 2009, Monsieur BESSET souhaite rester prudent sur ce qu'il peut dire des actions du Conseil Général et regrette ainsi l'augmentation du tarif des cantines du collège de 3,5 % proposée par le Département alors que la ville a limité à 2 % la hausse du tarif des cantines municipales. D'autre part, Monsieur BESSET exprime son regret suite à la diminution du nombre d'assistantes sociales qui passe de sept à six sur la zone de Montataire. Le nombre de permanences sur Saint-Leu d'Esserent passera à deux par mois, au lieu de six. Il espère néanmoins que les concours aux communes se poursuivront et que la Municipalité pourra continuer à mener des projets avec le Conseil Général. Sur ce dernier point, Monsieur BESSET rappelle qu'il y a déjà un dialogue avec le Département sur les projets de la déviation et de la gendarmerie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments factuels : il rappelle ainsi que le budget d'investissement n'est pas en baisse et que depuis quelques années, les budgets prévus n'ont pas été réalisés par la commune. A cet effet, il espère que la Municipalité aura un taux de réalisation plus important que les années précédentes.

Concernant le projet de l'Hôtel Dieu, Monsieur BESSET évoque une amélioration du projet qui permettra une prise en compte d'un meilleur ralentissement et de places de stationnement supplémentaires.

Concernant l'aménagement des Berges de l'Oise, Monsieur BESSET informe qu'un contact a été pris avec les Voies Navigables de France et les propriétaires privés pour signer une convention qui permette à Monsieur le Maire d'intervenir sur des terrains privés.

Monsieur BESSET informe par ailleurs que le projet d'aménagement de la rue de Boissy, qui consistait à proposer une somme de 1 million d'euros pour le passage de cette rue en sens unique et le percement d'une nouvelle voie qui remontait vers l'Institut Médico-Educatif, n'est pas retenu et qu'il sera remplacé par des projets d'aménagement sécurisés. Il rappelle les trois carrefours testés dans la ville et précise que la phase de transformation définitive se fera en fonction des opinions des riverains et usagers.

Concernant le projet d'aménagement de la Place de la République, Monsieur BESSET souligne que l'étude DUMON prévoyait aussi une coulée verte mais dans des conditions impossibles puisqu'elle passait par des terrains privés. Il précise que de nombreux aménagements sont prévus pour l'année 2009 (enrobé, éclairage public, mobilier urbain...).

Concernant la zone Pouget, Monsieur BESSET précise que cette zone bénéficie aussi d'une étude. Il informe que le locataire qui vendait des palettes s'est retiré, cela suite à de multiples interventions de la municipalité auprès du propriétaire.

Concernant l'étude des stades, Monsieur BESSET informe de la volonté de la municipalité de densifier l'utilisation du complexe Pascal Grousset, notamment avec l'extension des activités du tir à l'arc.

Concernant le projet du musée, Monsieur le Maire explique que la somme de 50 000 euros alloués à ce projet est tout à fait raisonnable et qu'elle permettra de créer un véritable espace de culture accessible à la population locale.

Il rappelle par ailleurs que la municipalité travaille sur une politique de la jeunesse avec la constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Concernant le budget des manifestations, Monsieur BESSET explique que ce budget a réussi à diminuer, sans dommages sur les services. Il précise que la nouvelle municipalité a décidé d'être plus sélective sur certaines manifestations pour en créer d'autres qui ont un vrai potentiel de développement et d'attraction sur les prochaines années.

Monsieur BESSET précise que les charges du personnel ont augmenté suite à l'augmentation normale du point d'indice. Il rappelle que la municipalité a choisi de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite ou les congés maladie de longue durée.

Monsieur BLANCHARD explique que le groupe d'opposition municipale a fait part des points qu'il soutenait et de points qui le préoccupaient. Il rappelle notamment qu'il continuera, en sa qualité de conseiller général, de défendre les intérêts de la ville, et ce quelque soit la couleur politique de sa municipalité. Il souligne par ailleurs que les subventions demandées par la ville ont été acceptées par le Conseil Général. De plus, Monsieur BLANCHARD précise que les 3,5% d'augmentation du tarif cantine dans les collèges ne concerne que le personnel, et qu'il s'agit en fait d'un réajustement des tarifs. Concernant le projet de la gendarmerie, il explique que le Conseil Général n'a actuellement pas les moyens pour satisfaire dès maintenant ce projet. Il rappelle que le Département n'a aucune obligation de construire des gendarmeries et qu'il le fait de sa propre volonté pour répondre aux besoins des habitants.

Monsieur BESSET tient à préciser qu'il respecte les impératifs financiers du Conseil Général, mais qu'il regrette néanmoins ce nouveau retard de deux ans pour la gendarmerie.

Monsieur BLANCHARD précise que les débats publics budgétaires du Conseil Général sont consultables, notamment sur le site internet du Département qui permet de consulter l'ensemble de ses politiques budgétaires.

Monsieur BLANCHARD déplore par ailleurs qu'aucune subvention n'ait été attribuée au Musée National de la Résistance, alors qu'il lui était attribué 55 € les années précédentes. De même, il regrette que la subvention pour le Secours Populaire Français ait été supprimée.

Sur ce dernier point, Madame BARRET, bénévole au Secours Populaire, explique qu'elle a contacté les personnes de l'association pour savoir si leur dossier de demande de subvention avait bien été fait. Elle précise que 60 dossiers de demande ont été faits par l'association et que celle-ci n'a pas eu le temps d'envoyer son dossier à la commune de Saint-Leu d'Esserent.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il ne faut pas attendre de recevoir un dossier pour attribuer une subvention à une association de solidarité. Monsieur BESSET précise que les associations n'ayant pas fait parvenir leur dossier à temps, et ce malgré plusieurs relances, pourront néanmoins être subventionnées dans les prochains mois.

Sur son rapport Monsieur EUVERTE demande aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2009.

Monsieur HUBERT exprime le fait qu'il souhaite faire un vote personnel et qu'il approuvera le budget.

Madame TAQUET explique que les membres de l'opposition n'ont pas voté contre le budget, il s'agit d'un choix personnel et délibéré. Cependant, elle ajoute qu'un certain nombre de points concernant le budget sont à éclaircir.

Monsieur BLANCHARD insiste sur le fait qu'il ne votera pas contre un budget qui est nécessaire aux habitants de Saint-Leu d'Esserent.

Monsieur BESSET remercie les membres de l'opposition, et apprécie tout particulièrement la liberté de penser de Monsieur HUBERT.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

b. Fiscalité directe locale : vote des taux

Conformément au débat d'orientations budgétaires, et compte tenu de la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune, Monsieur EUVERTE propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de la fiscalité locale au niveau de 2008. En effet, compte tenu de l'évolution prévisionnelle des bases, un produit supplémentaire de plus de 75 626 € peut être envisagé. Rappelons que la participation de la commune au plafonnement de la taxe professionnelle était jusqu'en 2008 déduit du produit des recettes fiscales. En 2009, il sera inscrit en dépenses de fonctionnement. En 2008, cette somme s'est élevée à 81 000 €.

Il convient néanmoins de souligner qu'il s'agit de bases prévisionnelles et que les bases définitives seront communiquées par les services fiscaux ultérieurement.

Sur le rapport de Monsieur EUVERTE, le conseil Municipal vote pour l'année 2009 le taux de chacune des quatre taxes directes locales ainsi que le produit correspondant, à savoir :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	4 010 571	14,81	593 965€
Taxe foncière (bâti)	4 244 010	16,46	698 564€
Taxe foncière (non bâti)	56 859	92,13	52 384€
Taxe professionnelle	10 540 000	27,38	2 885 852€
TOTAL			4 230 766€

Monsieur EUVERTE précise que les taux proposés concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière sont dans la moyenne nationale. Il ajoute que la taxe professionnelle est quant à elle à un niveau double. Selon lui, il est nécessaire de prendre en compte le contexte général : il y aura des évolutions probables de la taxe professionnelle qu'il faudra intégrer dans la gestion de la commune.

A cet effet, Monsieur EUVERTE précise que le taux élevé de la taxe professionnelle peut engendrer plusieurs risques, notamment celui de la difficulté pour les entreprises à venir s'installer sur la commune. Il ajoute que cela peut aussi constituer un motif de départ. Selon lui, il est nécessaire de réorganiser la taxe professionnelle et de la rendre plus équilibrée par rapport à l'ensemble des communes.

Monsieur EUVERTE explique que le contexte national est délicat et que la fermeture d'entreprises sur la commune serait dramatique. A cet effet, il ajoute que la fermeture de l'entreprise Praxair, qui n'est pas à l'ordre du jour, ferait perdre à la commune 1 million d'euros de taxe professionnelle. Il conclut sur le fait qu'une augmentation de la taxe professionnelle n'est pas souhaitable.

Monsieur BLANCHARD intervient en rappelant qu'il faut être précis sur la loi qui consiste à plafonner la taxe professionnelle à 3,5 % de la plus value des entreprises, loi qui date de 2007. Il explique notamment que les entreprises qui utilisent les infrastructures publiques contribuent à la fiscalité du pays. Il rappelle que le gouvernement actuel a l'intention de supprimer la taxe professionnelle et de la remplacer par des compensations de l'Etat. Il ajoute enfin que si le taux de la taxe professionnelle est si élevé, c'est tout simplement lié à l'histoire des infrastructures économiques et industrielles de la commune (centrale électrique).

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions

c. Programme et crédits de paiement : autorisation

Monsieur ROTH, Adjoint au Maire, informe l'assemblée du souhait de la municipalité d'engager dès 2009 la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

Il précise que quatre années environ seront nécessaires à l'élaboration du PLU, pour un coût total de 25 000 euros. L'échelonnement de la dépense se fera comme suit : 10 000 euros sur l'année 2009, puis 5 000 euros pour les trois autres années.

Afin de permettre l'échelonnement de la dépense, une autorisation de programme et l'inscription des crédits de paiements correspondants sont nécessaires.

Cette procédure permettra d'engager la dépense correspondante mais d'ouvrir les crédits au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

Sur le rapport de Monsieur ROTH, le Conseil Municipal, décide,

- d'autoriser le programme de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- valide l'inscription des crédits de paiements comme suit :

libellé	montant AP (Autorisation de programme)	ventilation des crédits de paiement			
		2009	2010	2011	2012
Elaboration du PLU	25 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Monsieur BLANCHARD souligne que c'est un plan d'urbanisme qui va déterminer l'avenir de la ville sur plusieurs années. Il est donc important, selon lui, que la population soit associée à ce projet.

Monsieur BESSET rappelle que les années précédentes, l'étude DUMON a fait l'objet d'une information du public à l'achèvement de l'étude et non pas d'une véritable concertation pendant son déroulement. Il ajoute aussi que la création de 10 comités de quartier permettra d'échanger avec la population sur des réflexions comme celle-ci.

Adopté à l'unanimité

d. Investissement 2009 : demandes de subventions

➤ **Demande de subvention au titre de la DGE**

La commune doit porter à la connaissance de la Sous-Préfecture les opérations pour lesquelles un financement au titre de la D.G.E est sollicité pour l'année 2009, en indiquant leur ordre de priorité et en limitant la demande à quatre projets.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat pour les opérations suivantes :

- 1- Aménagements de sécurité routière
- 2- Acquisition de logiciels informatiques
- 3- Travaux du cimetière

1- *Aménagements de sécurité routière*

Monsieur HARDIVILLEZ, précise à l'assemblée que l'équipe municipale s'est engagée à améliorer les conditions de circulation dans la ville.

Pour ce faire un recensement des points noirs a été effectué et la réalisation d'une première série d'aménagements a été programmée pour 2009. Ainsi, le croisement de la rue de Boissy et de la rue du Bas Mettemont, la rue de l'Eglise et le croisement des rues d'Hardillière, Christine, Pilori et Froges seront aménagés afin de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité des piétons.

Les travaux correspondants tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 88 645€ HT et sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la DGE à hauteur de 50% pour un montant plafonné à 100 000€ HT.

La commune peut donc solliciter une aide financière de 44 322,50 € pour cette opération.

Sur sa proposition de procéder à la réalisation en 2009 de travaux de mise en sécurité routière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération projetée
- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat afin de l'aider à réaliser les travaux
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif du présent exercice.

Adopté à l'unanimité

2- Acquisition de logiciels informatiques

Monsieur EUVERTE informe l'assemblée du projet de la commune d'acquérir de nouveaux logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines car les précédents étaient difficiles à exploiter.

Ceux-ci devraient d'une part permettre un meilleur suivi des dépenses et des coûts, mais également de responsabiliser chaque chef de service dans la gestion des ressources qui lui sont confiées.

En complément de ces nouveaux logiciels, l'acquisition de nouveaux postes a dû être programmée afin de permettre leur installation.

Les acquisitions correspondantes telles qu'elles ont été estimées s'élèvent à 23 200 € HT et sont susceptibles d'être subventionnées au titre de la DGE à hauteur de 50% pour un montant plafonné à 23 000 € HT.

La commune peut par conséquent solliciter une aide financière de 11 500 € pour ce projet.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération projetée
- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat afin de l'aider à réaliser ces acquisitions
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif du présent exercice.

Adopté à l'unanimité

3- Travaux du cimetière

Dans le cadre de la procédure qui s'est déroulée du 17 novembre 1994 au 19 octobre 2000, Madame Ducros Partouche, Maire, a prononcé par arrêté la reprise d'environ 345 concessions.

Monsieur HARDIVILLEZ informe l'assemblée de la volonté de la commune de procéder en 2009 à des travaux de reprise des concessions. Au terme de la réalisation d'une première tranche de travaux il reste à ce jour environ 200 concessions à reprendre, et l'aménagement d'un columbarium.

Les travaux correspondants tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 33 433 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés au titre de la DGE à hauteur de 40% pour un montant plafonné à 150 000 € HT.

A ce titre, la commune peut donc solliciter une aide financière de 13 373 €.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération projetée
- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat à hauteur de 13 373 € afin de l'aider à réaliser les travaux
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif du présent exercice.

Adopté à l'unanimité

➤ **Demande de subvention auprès du Conseil Général**

1) *Projet de sécurisation et de requalification place de la République*

Monsieur HARDIVILLEZ informe l'assemblée du projet de la commune de redonner à ce cœur de ville toute sa vocation de pôle économique et de services. Le principal objectif est d'organiser cette place pour rendre le stationnement des véhicules possible, tout en garantissant une modularité suffisante pour permettre l'organisation d'un certain nombre de manifestations importantes de la vie municipale.

Ainsi en 2009, il est programmé de procéder à de premiers travaux de réfection de l'enrobé, d'éclairage, de pose de mobilier urbain. Ces premières actions seront complétées par le lancement d'une étude de définition d'un projet d'ensemble pour la réhabilitation de la place et de ses abords, qui permettra de disposer des éléments nécessaires au phasage de l'opération.

Les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 76 800 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général de l'Oise.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Oise afin de l'aider à réaliser les travaux

- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o Conseil Général 23 040,00 € (30%)
 - o FRAPP 26 880,40 € (35%)
 - o Commune 26 880,40 € (35%)
 - TOTAL 76 800,80 € (100%)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

2) *Mise en place de l'épicerie sociale*

Madame BARRET informe l'assemblée du projet de la commune de procéder au déplacement de l'épicerie sociale rue Jean Moulin afin de regrouper les services à vocation sociale, de garantir la confidentialité des familles sollicitant l'aide alimentaire, et de permettre le développement des actions de l'épicerie sociale, la commune souhaite aménager les locaux jouxtant l'espace solidarité afin d'y accueillir l'épicerie sociale.

Les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 15 466 € HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général de l'Oise.

Par conséquent la commune peut solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 4 640 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Oise afin de l'aider à réaliser les travaux
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o Conseil Général 4 640 € (30%)
 - o Commune 10 826 € (70%)
 - TOTAL 15 466 € (100%)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

3) *Réfection des rues Coquerel, de Rouen et du Peuple*

Monsieur HARDIVILLEZ informe l'assemblée du projet de la commune de procéder à la réfection des rues Coquerel, de Rouen et du Peuple. Outre la vétusté des rues Coquerel, de Rouen et du Peuple, l'état de dégradation actuel des trottoirs n'est pas compatible avec la circulation des piétons dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Or, cet itinéraire est très emprunté par les enfants qui se rendent à l'école. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à leur réfection afin de favoriser les modes de circulation douce respectueux de l'environnement.

De même, le stationnement des véhicules doit être réorganisé afin de libérer les trottoirs et de ralentir la circulation des véhicules.

C'est pourquoi la commune projette de réhabiliter les trottoirs et d'organiser le stationnement. A cette occasion, des aménagements de mise en compatibilité avec les normes d'accessibilité pourront être réalisés.

Il est ainsi programmé d'engager en 2009 une étude de définition du projet et de réaliser les relevés topographiques afin de permettre le lancement des travaux en 2010.

Les coûts correspondant aux études et aux relevés topographiques tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 15 275€ HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général de l'Oise.

Par conséquent la commune peut solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 4582 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Oise afin de l'aider à réaliser les travaux
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :

o Conseil Général	4 582 €	(30%)
o Commune	10 693 €	(70%)
TOTAL	15 275 €	(100%)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

4) Aménagement de rampes d'accessibilité dans la cour Jean Moulin

Monsieur HARDIVILLEZ informe l'assemblée du projet de la commune de procéder à l'aménagement de rampes d'accessibilité dans la cour Jean Moulin. Elle souhaite regrouper les activités culturelles et sociales en un même pôle géographique structuré autour de la cour Jean Moulin. En outre, deux locaux médicaux ont été aménagés dans le bâtiment mis à disposition jusqu'alors de la PMI.

Or, la cour est peu adaptée aux personnes à mobilité réduite qui fréquentent l'ensemble de ces services. Par conséquent, il a été programmé de réaliser en 2009 deux rampes d'accessibilité pour l'accès aux bâtiments de l'ancienne mairie et de l'espace solidarité.

Ces aménagements seront en outre complétés par le lancement d'une étude sur l'aménagement des lieux dans le cadre de la coulée verte qui sera réalisée depuis l'ancienne pouponnière jusqu'au château de la Guesdière.

Les travaux de création des deux rampes tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 25 083,33€ HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Général de l'Oise.

Par conséquent la commune peut solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 7 525 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Oise afin de l'aider à réaliser les travaux

- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o Conseil Général 7 525,08 € (30%)
 - o Commune 17 558,53 € (70%)
 - TOTAL 25 083,61 € (100%)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

➤ **Demande de subvention au titre du FRAPP**

1) *Projet de sécurisation et de requalification place de la République*

Monsieur HARDIVILLEZ rappelle le souhait de la commune de redonner à ce cœur de ville toute sa vocation de pôle économique et de service, mais également d'embellir ce lieu. La commune peut également solliciter pour le financement des travaux de la Place de la République décrits ci-dessus une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP).

Les travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 76 800€ HT et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 35% par le FRAPP.

Par conséquent, la commune peut solliciter auprès de ce dernier une aide financière de 14 778 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier de la Région Picardie afin de l'aider à réaliser les travaux.
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o FRAPP 26 880,40€ (35%)
 - o Conseil Général 23 040,00 € (30%)
 - o Commune 26 880,40 € (35%)
 - TOTAL 76 800,80 € (100%)
- dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif du présent exercice.

Monsieur BLANCHARD tient à préciser qu'il n'y aura certainement pas une aide à la fois du Conseil Général et du Conseil Régional, ce sera l'un des deux.

Adopté à l'unanimité

➤ **Demande de subvention auprès de la CAF**

1) *Acquisition pour le RAMPE et La Halte Jeux*

Madame BARRET précise que la Caisse d'Allocations Familiales subventionne l'équipement des RAMPE et celui des Haltes Jeux à hauteur de 40%.

Afin de compléter l'équipement de ces deux services, la commune projette de procéder en 2009 à l'acquisition de mobilier et de jeux.

L'ensemble de la dépense correspondante telle qu'elle a été estimée s'élève à 2 073 € HT.

Par conséquent la commune peut solliciter auprès de la CAF une aide financière de 829 €.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour les acquisitions ci-dessus mentionnées
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o CAF 829 € HT (40%)
 - o Commune 1 244 € HT (60%)
 - TOTAL 2 073 € HT (100 %)

Adopté à l'unanimité.

2) Acquisition de matériel de camping pour le CLSH

Monsieur HARDIVILLEZ précise que la Caisse d'Allocations Familiales subventionne l'équipement des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à hauteur de 40%.

Afin de poursuivre le renouvellement des équipements existants, la commune projette de procéder en 2009 à l'acquisition de matériel de camping.

Le montant de la dépense correspondante est estimé à 1 279€ HT.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour les acquisitions ci-dessus mentionnées
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o CAF 511,60 € HT(40%)
 - o Commune 767,40 € HT(60%)
 - TOTAL 1 279,00 € HT(100 %)

Adopté à l'unanimité

3) Déplacement de la Halte Jeux dans les locaux du CLSH

Monsieur HARDIVILLEZ précise que la Caisse d'Allocations Familiales subventionne à hauteur de 40% les travaux d'aménagement des structures de petite enfance.

Afin d'optimiser l'utilisation des nouveaux locaux du CLSH, la commune projette en 2009 d'y transférer la halte jeux.

L'ensemble de la dépense correspondante telle qu'elle a été estimée s'élève à 6 187€ HT.

Par conséquent la commune peut solliciter auprès de la CAF une aide financière de 2 475€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour les acquisitions ci-dessus mentionnées
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o CAF 2 475 € HT (40 %)
 - o Commune 3 712 € HT (60 %)
 - TOTAL 6 187 € HT (100 %)

Adopté à l'unanimité

➤ Demande de subvention auprès du SE 60

Monsieur HARDIVILLEZ informe le Conseil Municipal de l'aide du SE60 aux communes pour l'enfouissement des réseaux basse tension. Dans le cadre de l'opération de réfection de la rue de l'Hôtel Dieu, la commune projette de procéder à l'enfouissement des réseaux.

Ces travaux tels qu'ils ont été estimés s'élèvent à 46 125€ et sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 40% par le SE60.

La commune peut par conséquent solliciter une aide financière de 18 450€ auprès de ce syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- approuve l'opération projetée
- décide de solliciter le concours financier du SE60 afin de l'aider à réaliser les travaux
- dit que l'opération sera financée de la façon suivante :
 - o SE60 18 450 € (40 %)
 - o Conseil Général 7 800 € (17 %)
 - o Commune 19 875 € (43 %)
 - TOTAL 46125 € (100 %)
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

3) Sports / loisirs :

a. Subventions aux associations locales et organismes divers

Monsieur BESSET fait part à l'assemblée de la proposition de la municipalité d'appliquer une augmentation de 1,5% aux associations sportives et non sportives ayant déposé un dossier et sollicité l'attribution de crédits supplémentaires.

Elle précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2009.

Au total 92 409 € seront versés selon la répartition suivante :

Associations sportives

Nom de l'association	subvention proposée 2009
ACIM	460 €
Act. Ent. et Dét 2ème et 3ème âge	990 €
Aïkido	205 €
Badminton	465 €
Basket-ball	7 960 €
Boule Esserentaise	500 €
CC Nogent	2 400 €
Compagnie d'Arc	915 €
Cyclo VTT	1 550 €
Elan Gymnique	6 615 €

Ent. Pêcheurs réunis	420 €
Football	19 885 €
Futsal	600 €
Gym Détente	1 140 €
Judo	7 900 €
Le Sabot d'Or	55 €
Les Martins Pêcheurs	140 €
OMS	3 900 €
Pêche Compétition 60	220 €
St Leu Athlétisme	2 005 €
Tennis	3 760 €
Tennis de table	2 030 €
UNSS	545 €
Total	64 660 €

Associations action sociale /
Education

Nom de l'association	subvention proposée 2009
ADVASUM	115 €
APA	110 €
ENVOL	60 €
Rayon de Soleil	720 €
Jardins Familiaux	200 €
Oise Alzheimer	50 €
APEI de Creil	75 €
Locataires Val d'Hardillière	105 €
France ADOT	60 €
ASDAPA	155 €
Vie Libre	110 €
FCPE collège J Vallès	160 €
PEEP collège J Vallès	155 €
Coop. J MACE	310 €
Coop. J B CLEMENT mat.	310 €
Coop. R CARBON	518 €
Coop JB CLEMENT pri.	518 €
CLDD	1 015 €
Les Restos du Cœur	55 €

Total **4 799 €**

Associations culturelles

Nom de l'association	subvention proposée 2009
Amicale Anciens Combattants	310 €
ANACR	200 €
Club philatélique	150 €
FNACA	240 €
Les Amis réunis	1 600 €
ANFFMRFA	60 €

Total 2 560 €

Associations autres

Nom de l'association	subvention proposée 2009
Amicale du Personnel	9 790 €

total 9 790 €

PARTICIPATIONS MUTUELLES DU PERSONNEL

Nom de l'association	subvention proposée 2009
MGO	8 500 €
MOAT	2 100 €

total 10 600 €

sous total associations 81 809 €

sous total mutuelles du personnel 10 600 €

TOTAL GENERAL	92 409 €
----------------------	-----------------

Monsieur BESSET rappelle la création de deux nouvelles associations : « Héritage Lupovicien » qui regroupe les passionnés du patrimoine, et le « Tourbillon des Arts » qui regroupe les passionnés de culture.

Madame TAQUET souhaite savoir pourquoi les subventions de personnel ont baissé.

Monsieur BESSET explique que cette baisse est due à la baisse du nombre d'adhérents, engendrée par les départs en retraite non remplacés.

Monsieur BLANCHARD précise que les subventions accordées aux clubs sportifs ont augmenté de 1,02 %, celles accordées aux associations d'action sociale et d'éducation ont augmenté de 0.02 %, et les subventions pour les associations culturelles ont baissé de près de 2,5 %.

Monsieur HUBERT compare les subventions accordées en 2008 et 2009 et note une différence de 40 000 euros (122 000 € en 2008, 92000 € en 2009). Il précise que les 5 000 € restants peuvent être considérés comme une réserve pour les associations qui n'ont pas encore fait leur demande.

Monsieur BESSET ajoute que le système des calculs de subvention est une reconduction de ce qui a été fait les années précédentes.

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur BESSET, approuve l'attribution de l'ensemble des subventions comme détaillées ci-dessus.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions

4) Scolaire :

a. Organisation d'une classe de découverte : participation de la commune

Madame RIBOUILLARD, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que des élèves de l'école Primaire Jean Baptiste Clément participeront à la classe de découverte organisée au village de vacances « centre musical permanent » du 12 au 13 mars 2009.

Le coût total du séjour est de 8740 € et résulte d'une convention signée entre l'école primaire Jean-Baptiste Clément et le comité d'accueil antenne régionale de Lille.

Considérant l'intérêt pédagogique de ce projet, sur la proposition de Madame RIBOUILLARD,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve la participation de la commune au financement du séjour
- décide de verser une participation de 4500 € à la coopérative scolaire
- dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

5) Personnel :

a. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur BESSET, Maire, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Suppression de poste

Emplois pourvus	Catégorie	Secteur	Nombre
Assistant d'enseignement artistique titulaire à 60%	B	culturel	1
Attaché	A	administratif	1

Création de postes :

Emplois à pourvoir	Catégorie	Secteur	Nombre
Assistant d'enseignement artistique titulaire à 70%	B	culturel	1
Attaché principal	A	administratif	1

Monsieur BESSET précise que le remplacement d'un poste d'attaché s'explique par le départ de la commune de Mademoiselle Céline BEILVERT qu'il remercie chaleureusement à cette occasion pour les services rendus à notre ville.

Adopté à l'unanimité

6) Urbanisme :

a. Convention de portage avec l'EPFLO : autorisation de signature

Afin de permettre la réalisation d'un ensemble de 11 logements par le bailleur social Oise habitat rue de Boissy, la commune, par courrier en date du 20 octobre dernier, a sollicité l'EPFLO afin qu'il assure le portage foncier de l'opération.

Lors de sa séance du 9 décembre, le conseil d'administration de l'EPFLO a délibéré favorablement sur le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°5 à 8 d'une superficie totale de 3 788m² pour un montant de 270 000€.

La convention relative au portage de l'opération dispose que l'EPFLO pourra consentir un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans avec le bailleur social désigné par la commune. Le bailleur social versera au titre de ce bail à l'EPFLO un loyer annuel égal à 1% du prix de revient des parcelles.

Dans ce cadre, la commune, à défaut d'avenant transférant le bénéfice du portage au bailleur social désigné, interviendra, en sa qualité de bénéficiaire du portage, comme cosignataire du contrat de bail, s'engageant ainsi à en assurer l'exécution complète jusqu'à son terme.

Monsieur BLANCHARD souligne le soutien effectif du Conseil Général dans les projets de la commune de Saint-Leu d'Esserent. Il précise qu'en tant que membre du Conseil d'Administration de l'EPFLO, il a voté pour l'aide accordée à la commune.

En matière d'urbanisme, Monsieur HUBERT ajoute que Oise-la-Vallée, organisme à laquelle la commune adhère, peut faire des études sur des cas précis, ciblés et ponctuels.

Monsieur BESSET précise à cet effet que Oise-la-Vallée est le prestataire principal d'une étude très importante qui est le SCOT (Schéma Cohérent d'Organisation Territoriale).

Sur le rapport de Monsieur ROTH, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus
- d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières tels que définis dans les clauses générales des biens annexées à la présente délibération
- de charger Monsieur le Maire de signer tous actes et conventions nécessaires à l'application des délibérations ci-dessus visées et annexées à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

b. Avis sur la vente d'une parcelle par Oise Habitat

Lors de son Conseil d'Administration en date du 2 octobre dernier, Oise habitat a approuvé la mise en vente de la parcelle de terrain à bâtir située Allé Jean Rostand et cadastrée section AC n° 714 d'une superficie de 1 263 m².

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la vente de cette parcelle.

A la demande de l'opposition municipale, la décision sur ce dossier est reportée après consultation des riverains.

7) Sécurité :

a. Modification du montant unitaire des vacations funéraires

Monsieur BESSET, Maire, informe l'assemblée que les opérations de surveillance dans les cimetières (exhumation, réinhumation et translation de corps) donnent droit à des vacations fixées par le Maire après avis du conseil municipal.

Par délibération en date du 23 mars 2005, le conseil municipal a fixé à 15,24 € le montant unitaire des vacations funéraires.

Toutefois, la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire dispose que le montant unitaire des vacations funéraires doit s'établir dans une fourchette comprise entre 20 et 25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de fixer à 20 € le montant unitaire des vacations funéraires.

Adopté à l'unanimité

8) Questions diverses :

Madame TAQUET souhaite intervenir sur les plans d'aménagement de la ville, et notamment sur celui de la rue de Boissy. Elle explique que le traçage qui est effectué à partir de l'endroit où il y avait anciennement un fleuriste, est intéressant. En revanche, elle expose la problématique des bus scolaires qui montent sur les trottoirs et qui mettent en danger la sécurité des enfants.

Monsieur HARDIVILLEZ trouve les remarques intéressantes et explique que ces marquages provisoires permettront d'être réajustés définitivement en fonction des remarques de chacun.

Monsieur HAUDECOEUR explique de ce fait que le rond-point tracé en bas du collège est trop bas et qu'il est donc envisagé de le remonter. Il ajoute le fait que les chauffeurs de bus ne respectent pas toujours le code de la route.

Sur ce dernier point, Monsieur BLANCHARD conseille de saisir le Conseil Général qui est responsable de l'organisation des transports scolaires.

Monsieur BESSET informe les personnes présentes d'une prochaine collecte de sang sur la commune si les promesses sont assez nombreuses.

Monsieur BESSET met fin à la séance à 00H00.

**Le Secrétaire de séance
S.ROTH**